



Office de la Propriété
Intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An agency of
Industry Canada

CA 2393061 A1 2001/06/07

(21) 2 393 061

(12) DEMANDE DE BREVET CANADIEN
CANADIAN PATENT APPLICATION

(13) A1

(86) Date de dépôt PCT/PCT Filing Date: 2000/11/08
(87) Date publication PCT/PCT Publication Date: 2001/06/07
(85) Entrée phase nationale/National Entry: 2002/05/29
(86) N° demande PCT/PCT Application No.: FR 2000/003100
(87) N° publication PCT/PCT Publication No.: 2001/040065
(30) Priorité/Priority: 1999/12/02 (99/15438) FR

(51) Cl.Int.⁷/Int.Cl.⁷ B65D 21/02

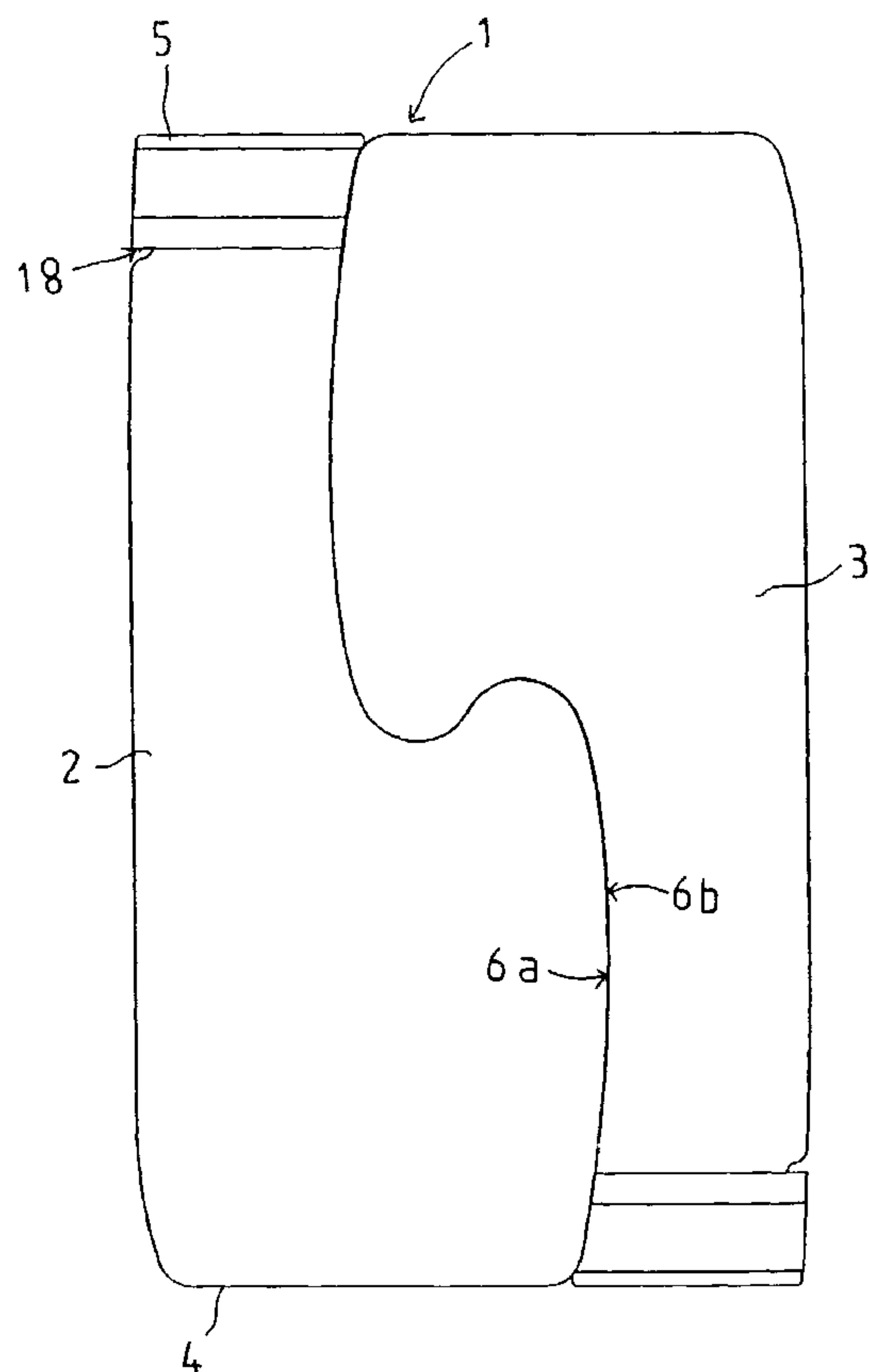
(71) Demandeurs/Applicants:
FLORINO, MARC, FR;
LEGOUPIIL, FRANCK, FR

(72) Inventeurs/Inventors:
FLORINO, MARC, FR;
LEGOUPIIL, FRANCK, FR

(74) Agent: GOUDREAU GAGE DUBUC

(54) Titre : CONTENEUR CONSTITUE DE DEUX RECIPIENTS ASSEMBLABLES PAR L'UNE DE LEURS FACES

(54) Title: CONTAINER FORMED BY TWO CHAMBERS CAPABLE OF BEING ASSEMBLED BY ONE OF THEIR SURFACES



(57) Abrégé/Abstract:

La présente invention concerne un conteneur (1) constitué de deux récipients (2, 3) assemblables par l'une (6a, 6b) de leurs faces. Selon l'invention, la face d'assemblage (6a, 6b) de chaque récipient (2, 3) comporte de façon semblable : un décrochement dans le sens transversal sous forme d'une rainure, une butée inférieure et une butée supérieure, de telle sorte



(57) Abrégé(suite)/Abstract(continued):

que, en position tête-bêche, le fond de la rainure de chaque récipient (2, 3) coopère avec le bord de la rainure de l'autre récipient (2, 3), et que la butée inférieure de chaque récipient (2, 3) coopère avec la butée supérieure de l'autre récipient (2, 3), de façon à assembler les deux récipients en bloquant leur déplacement relatif dans le sens transversal et longitudinal. Application à l'emballage de produits divers et notamment au conditionnement de produits liquides.

**(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)**

**(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle**
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
7 juin 2001 (07.06.2001)

(10) Numéro de publication internationale
PCT **WO 01/40065 A1**

(51) Classification internationale des brevets⁷: B65D 21/02

(71) Déposants et

(21) Numéro de la demande internationale:
PCT/FR00/03100

(72) Inventeurs: FLORINO, Marc [FR/FR]; 50, avenue de Cannes, F-06800 Cagnes Sur Mer (FR). LEGOUPIL, Franck [FR/FR]; 11, route de Caen, F-14500 Vire (FR).

(22) Date de dépôt international:
8 novembre 2000 (08.11.2000)

(74) Mandataire: HAUTIER, Jean-Louis; Office Méditerranéen de Brevets d'Invention et de Marques, Cabinet Hautier, 24 rue Masséna, F-06000 Nice (FR).

(25) Langue de dépôt:

français

(81) États désignés (national): AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NO, NZ, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.

(26) Langue de publication:

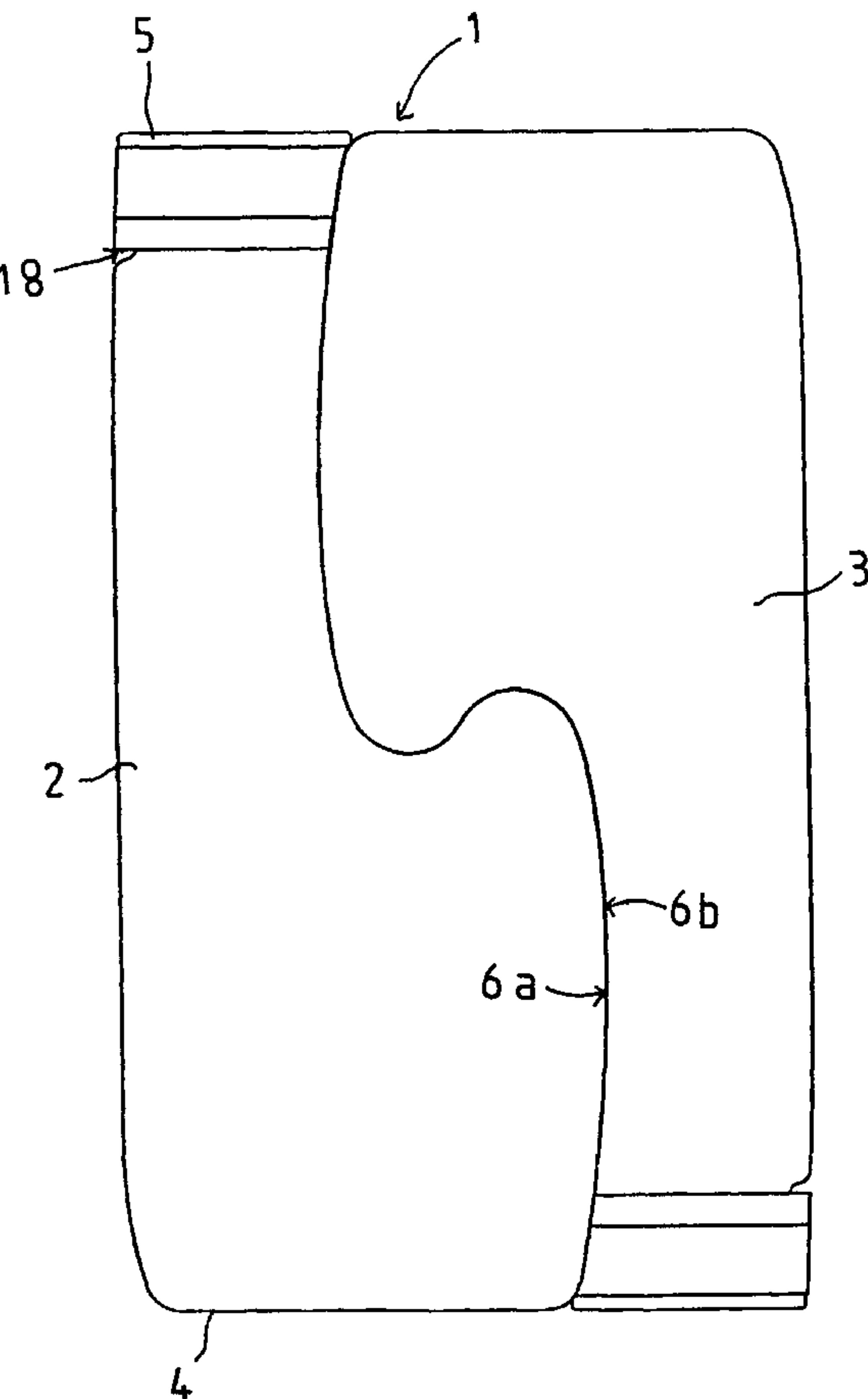
français

(30) Données relatives à la priorité:
99/15438 2 décembre 1999 (02.12.1999) FR

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: CONTAINER FORMED BY TWO CHAMBERS CAPABLE OF BEING ASSEMBLED BY ONE OF THEIR SURFACES

(54) Titre: CONTENEUR CONSTITUÉ DE DEUX RECIPIENTS ASSEMBLABLES PAR L'UNE DE LEURS FACES



(57) Abstract: The invention concerns a container (1) formed by two chambers (2, 3) capable of being assembled by one (6a, 6b) of their surfaces. The invention is characterised in that the assembling surface (6a, 6b) of each chamber (2, 3) likewise comprises: an a transverse recess in the form of a groove; a lower stop and an upper stop, such that, in top-to-bottom position, the base of the slot of each chamber (2, 3) co-operates with the edge of the groove of the other chamber (2, 3), and the lower stop of each chamber (2, 3) co-operates with the upper stop of the other chamber (2, 3) so as to assemble the two chambers by locking their relative displacement in the transverse and longitudinal direction. The invention is useful for packaging various products and in particular for packaging liquid products.

(57) Abrégé: La présente invention concerne un conteneur (1) constitué de deux récipients (2, 3) assemblables par l'une (6a, 6b) de leurs faces. Selon l'invention, la face d'assemblage (6a, 6b) de chaque récipient (2, 3) comporte de façon semblable : un décrochement dans le sens transversal sous forme d'une rainure, une butée inférieure et une butée supérieure, de telle sorte que, en position tête-bêche, le fond de la rainure de chaque récipient (2, 3) coopère avec le bord de la rainure de l'autre récipient (2, 3), et que la butée inférieure de chaque récipient (2, 3) coopère avec la butée supérieure de l'autre récipient (2, 3), de façon à assembler les deux récipients en bloquant leur déplacement relatif dans le sens transversal et longitudinal. Application à l'emballage de produits divers et notamment au conditionnement de produits liquides.

WO 01/40065 A1

WO 01/40065 A1



(84) **États désignés (régional):** brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE, TR), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

Publiée:

— *Avec rapport de recherche internationale.*

5

10

15 « Conteneur constitué de deux récipients assemblables par
· l'une de leurs faces »

20

25

30

La présente invention concerne un conteneur constitué de deux récipients assemblables par l'une de leurs faces.

L'invention trouvera particulièrement son application
35 pour l'emballage de divers produits et notamment de produits
· liquides.

Les récipients pourront ainsi être constitués de bidons pour le conditionnement de liquides divers.

On connaît déjà, du document FR-A-2 765 557, un conteneur
40 constitué de deux récipients pouvant être solidarisés
reversiblement l'un par rapport à l'autre. Le conteneur est
caractérisé par le fait que les deux récipients sont
solidarisés chacun au niveau d'au moins l'une de leurs faces,
la ou les faces concernées comportant des moyens de fixation
45 qui sont invisibles lorsque les deux récipients forment le

conteneur.

Bien qu'avantageux par de nombreux points, ce conteneur ne peut se présenter que sous des configurations limitées de par la conception des moyens de fixation.

5 Par ailleurs, ces moyens ont l'inconvénient de nécessiter une fabrication particulière augmentant le coût de l'ensemble du conteneur.

L'invention permet de remédier aux inconvénients des conteneurs actuels et présente pour ce faire un nouveau 10 conteneur constitué de deux récipients assemblés.

Ce conteneur a l'avantage de permettre un assemblage des deux récipients de façon très caractéristique et efficace. Les moyens d'assemblage utilisés sont d'ailleurs parfaitement réalisables dans la masse des récipients, notamment lorsque 15 ceux-ci sont en matière plastique moulée.

La présente invention a également l'avantage d'offrir un conteneur d'une forme très particulière et susceptible d'attirer le public sur le plan pratique autant qu'esthétique.

D'autres buts et avantages apparaîtront au cours de la 20 description qui suit qui n'est cependant pas limitative de l'invention.

La présente invention concerne un conteneur constitué de deux récipients assemblables par l'une de leurs faces, caractérisé par le fait

25 que la face d'assemblage de chaque récipient comporte de façon semblable :

- un décrochement dans le sens transversal sous forme d'une rainure,

- une butée inférieure et une butée supérieure, de telle 30 sorte que, en position tête-bêche, le fond de la rainure de chaque récipient coopère avec le bord de la rainure de l'autre récipient, et que la butée inférieure de chaque récipient coopère avec la butée supérieure de l'autre

récipient de façon à assembler les deux récipients en bloquant leur déplacement relatif dans le sens transversal et longitudinal.

Les modes de réalisation énoncés ci-après constituent des 5 variantes de la présente invention :

- il comporte en outre des moyens de blocage latéral de deux récipients,
- les moyens de blocage sont formés d'au moins une cavité formée sur la face d'assemblage de l'un des récipients et d'un relief formé sur la face d'assemblage de l'autre récipient ledit relief étant apte à s'insérer dans la cavité,
- chaque récipient comprend à la fois une cavité et un relief,
- la cavité est un sillon et le relief une ligne saillante,
- la rainure a un profil arrondi pour faciliter l'assemblage,
- chaque récipient présente un bouchon fermant son ouverture, la face inférieure dudit bouchon constituant la butée supérieure,
- la butée inférieure est une surface plane orientée vers la base du récipient,
- la butée inférieure est positionnée à une distance de la base du récipient correspondant sensiblement à l'épaisseur du bouchon,
- chaque récipient est en matière plastique moulée.

Les dessins ci-joints sont donnés à titre d'exemple indicatif et non limitatif. Ils représentent un mode de 30 réalisation selon l'invention. Ils permettront de comprendre aisément l'invention.

La figure 1 est une vue de côté du conteneur selon l'invention constitué de deux récipients.

Les figures 2, 3, 4 et 5 présentent respectivement une vue de face, de côté, de dessous et de dessus d'un des récipients constituant le conteneur de la présente invention.

Il peut être avantageux pour l'emballage et le conditionnement de certains produits de constituer des conteneurs 1 présentant deux récipients assemblables.

Dans ce cadre, la présente invention est un conteneur 1 constitué comme l'indique la figure 1 de deux récipients 2, 3.

Ces récipients 2, 3 sont assemblables par l'une de leurs 10 faces repérée respectivement 6a, 6b.

Cette face d'assemblage 6a apparaît également en vue de face à la figure 2.

Pour permettre la coopération des deux récipients 2, 3, chacune des faces d'assemblage 6a, 6b présente une 15 configuration particulière caractéristique de l'invention.

On décrit ici le mode de réalisation où les deux récipients 2, 3 sont sensiblement identiques et présentent des faces d'assemblage 6a, 6b constitués semblablement. Cependant, les récipients 2, 3 pourraient être différents, notamment dans 20 certaines de leurs dimensions et par exemple suivant le sens transversal 17.

Tel qu'illustré en figure 3, la face d'assemblage 6a, 6b comporte d'abord un décrochement 7 dans le sens transversal. L'axe transversal est repéré 17 en figure 4.

25. Aux fins de la description, on a par ailleurs repéré 16 l'axe latéral de chaque récipient et 15 l'axe longitudinal.

Comme l'illustre la vue de côté de la figure 3, le décrochement 7 constitue un changement d'épaisseur du récipient et comporte une rainure 8.

30. Cette rainure comprend un fond 9 et un bord 10.

Par ailleurs, selon l'invention, la face d'assemblage 6a, 6b comprend une butée inférieure 11 comme illustré en figure 2.

Préférentiellement, la butée inférieure 11 est une surface plane 19 orientée vers la base du récipient faisant saillie par rapport à la base du récipient 2, 3.

Chaque récipient 2, 3 comprend en outre une butée supérieure apte à coopérer avec la butée inférieure en s'appliquant sur la surface plane 19 de la dite butée inférieure 11.

Les deux récipients 2, 3 présentant une face d'assemblage 6a, 6b ainsi configurés sont aptes à coopérer de la façon suivante.

D'une part, les rainures 8 coopèrent par une insertion du bord 10 de l'une des faces d'assemblage 6a dans le fond 9 de l'autre face d'assemblage 6b. La réciproque est également réalisée. Cette coopération ressort parfaitement de la figure 15 1.

D'autre part, la butée inférieure 11 de chaque récipient 2, 3 vient en appui sur la butée supérieure de l'autre récipient 2, 3.

La coopération des rainures 8 permet un blocage du déplacement relatif transversal de deux récipients 2, 3. Les butées inférieure 11 et supérieure assurent quant à elle un blocage longitudinal des deux récipients 2, 3.

Dans un mode particulier de réalisation, la butée supérieure est constituée par le bouchon 5 fermant l'ouverture des récipients 2, 3. Cette variante est particulièrement adaptée au conditionnement de produits liquides pour lesquels la présence d'un bouchon 5 coopérant avec un filetage 14 des récipients 2, 3 est souvent utilisé.

L'utilisation du bouchon 5 aux fins de constituer la butée supérieure à l'avantage de ne nécessiter aucun moyen supplémentaire pour constituer ladite butée. Ainsi, la face inférieure 18 de conception courante du bouchon 5 constituera la butée supérieure.

Par ailleurs, pour faciliter l'assemblage et le désassemblage des deux récipients 2, 3, les rainures 8 seront préférentiellement d'un profil arrondi comme celui illustré en figure 3. L'absence d'angles vifs favorise la mise en position 5 de chaque bord 10 dans chaque fond 9 des rainures 8 opposées.

Dans un mode préféré de réalisation, le conteneur comporte en outre des moyens de blocage latéral des deux récipients 2, 3.

L'usage de tels moyens assurera un blocage complet des 10 déplacements des deux récipients 2, 3.

Selon une variante, les moyens de blocage latéral sont formés d'au moins une cavité formée sur la face d'assemblage 6a, 6b de l'un des récipients 2, 3 et d'un relief formé sur la face d'assemblage 6a, 6b de l'autre récipient 2, 3.

15 La cavité et le relief sont formés de façon à coopérer, le relief s'insérant dans la cavité.

Dans un mode préféré de réalisation, la cavité est un sillon 12 comme représenté aux figures 2, 4 et 5.

Dans ce cadre, le relief sera une ligne saillante 13 20 apparaissant également en figure 2 mais aussi aux figures 3 et 5.

Ainsi constitués, la cavité et le relief sont d'une grande longueur, ce qui assure une grande efficacité dans le blocage latéral des deux récipients 2, 3.

25 De façon préférentielle, les deux récipients 2, 3 sont constitués en une matière plastique et pourront être moulés par tout moyen connu.

Par ailleurs, en choisissant une matière plastique suffisamment souple (par exemple en limitant l'épaisseur des 30 matériaux des récipients 2, 3) on facilite les opérations d'assemblage et de démontage en exploitant l'élasticité des récipients 2, 3.

Enfin, il est avantageux de constituer un conteneur 1

présentant une ou plusieurs surfaces d'appui sur un plan.

Pour ce faire, on positionne préférentiellement la butée inférieure 11 à une distance de la base 4 du récipient 2, 3 correspondant sensiblement à l'épaisseur du bouchon 5.

5 Ainsi, lorsque l'on fait coopérer la face inférieure 18 du bouchon 5 et la butée inférieure 11, la face supérieure du bouchon 5 vient effleurer le plan de la base 4.

De cette façon, il est possible d'appuyer l'une des faces du conteneur 1 sur un plan.

10. Bien entendu, les axes longitudinal 15, transversal 17 et latéral 16 ont été orientés de façon indicative pour les besoins de la description. D'autres orientations par rapport à la configuration du conteneur 1 entrent dans le cadre de l'invention.

REFERENCES

1. Conteneur
2. Récipient
3. Second récipient
- 5 4. Base
5. Bouchon
- 6a. Face d'assemblage
- 6b. Face d'assemblage
7. Décrochement
- 10 8. Rainure
9. Fond de la rainure
10. Bord de la rainure
11. Butée inférieure
12. Sillon
- 15 13. Ligne saillante
14. Filetage
15. Axe longitudinal
16. Axe latéral
17. Axe transversal
- 20 18. Face inférieure du bouchon
19. Surface plane

REVENDICATIONS

1. Conteneur (1) constitué de deux récipients (2, 3) assemblables par l'une (6a, 6b) de leurs faces, caractérisé par le fait

que la face d'assemblage (6a, 6b) de chaque récipient (2, 3) comporte de façon semblable :

- un décrochement (7) dans le sens transversal sous forme d'une rainure (8),

- une butée inférieure (11) et une butée supérieure, de telle sorte que, en position tête-bêche, le fond (9) de la rainure (8) de chaque récipient (2, 3) coopère avec le bord (10) de la rainure (8) de l'autre récipient (2, 3), et que la butée inférieure (11) de chaque récipient (2, 3) coopère avec la butée supérieure de l'autre récipient (2, 3), de façon à assembler les deux récipients en bloquant leur déplacement relatif dans le sens transversal et longitudinal.

2. Conteneur (1) selon la revendication 1 caractérisé par le fait

qu'il comporte en outre des moyens de blocage latéral de deux récipients (2, 3).

3. Conteneur (1) selon la revendication 2 caractérisé par le fait

que les moyens de blocage sont formés d'au moins une cavité formée sur la face d'assemblage (6a, 6b) de l'un des récipients (2, 3) et d'un relief formé sur la face d'assemblage (6a, 6b) de l'autre récipient (2, 3), ledit relief étant apte à s'insérer dans la cavité.

4. Conteneur (1) selon la revendication 3 caractérisé par

le fait

que chaque récipient (2, 3) comprend à la fois une cavité et un relief.

5 5. Conteneur (1) selon la revendication 3 ou 4 caractérisé par le fait

que la cavité est un sillon (12) et le relief une ligne saillante (13).

10 6. Conteneur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé par le fait

que la rainure (8) a un profil arrondi pour faciliter l'assemblage.

15 7. Conteneur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisé par le fait

que chaque récipient (2, 3) présente un bouchon (5) fermant son ouverture, la face inférieure (18) dudit bouchon (5) constituant la butée supérieure.

20 8. Conteneur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 caractérisé par le fait

que la butée inférieure (11) est une surface plane (19) orientée vers la base du récipient (2, 3).

25 9. Conteneur (1) selon la revendication 7 caractérisé par le fait

que la butée inférieure (11) est positionnée à une distance de la base (4) du récipient (2, 3) correspondant 30 sensiblement à l'épaisseur du bouchon (5).

10. Conteneur (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 caractérisé par le fait

que chaque récipient (2, 3) est en matière plastique moulée.

1 / 3

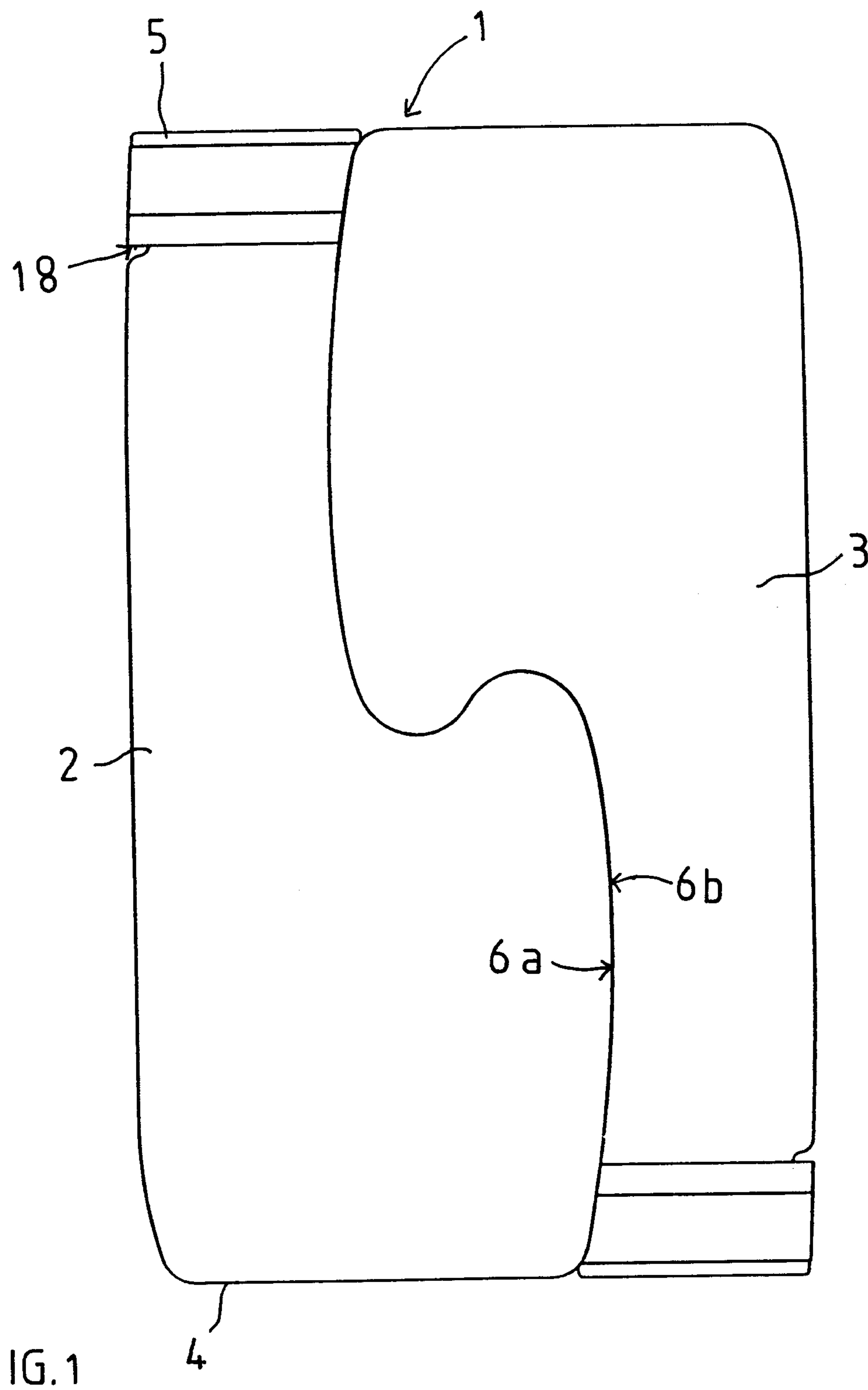


FIG. 1

